

(19)



(11)

EP 2 286 693 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.02.2011 Bulletin 2011/08

(51) Int Cl.:
A47C 31/11 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 10358006.4

(22) Date de dépôt: 03.08.2010

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME RS

(30) Priorité: 10.08.2009 FR 0903914

(71) Demandeur: Dufour, Marie Line
30129 Redessan (FR)

(72) Inventeur: Dufour, Marie Line
30129 Redessan (FR)

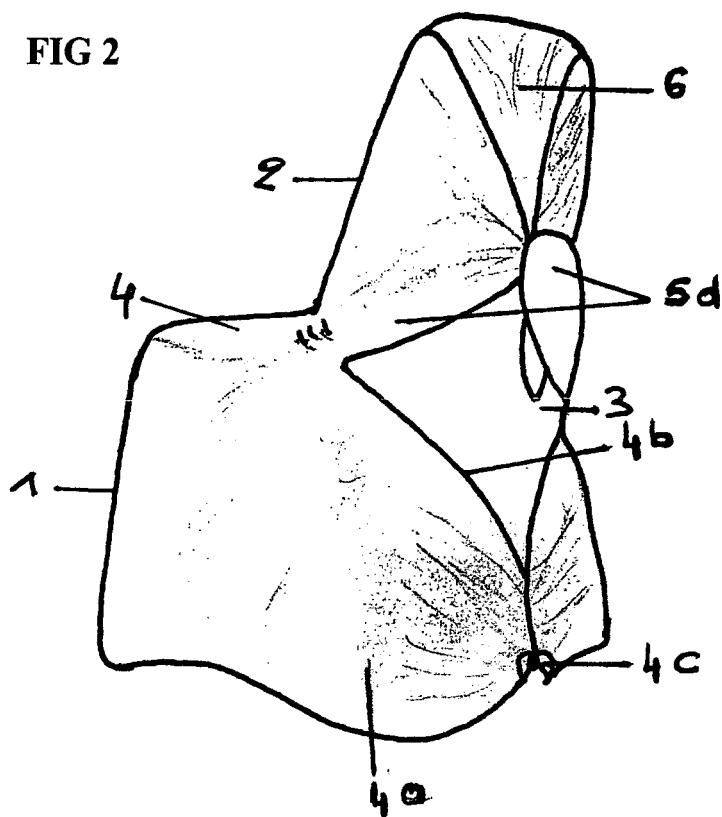
(54) Housse de chaise amovible

(57) L'invention concerne une housse amovible pour chaise constituée d'une seule pièce ou d'un ensemble de pièces en tissu ou autre matériau, présentant essentiellement une seule pièce d'un seul tenant pouvant comporter des coutures destinée à recouvrir en continuité le dessus, l'avant et les cotés de l'assise 4 recouvrant aussi

dans sa continuité l'avant, les cotés du dossier 5 ainsi que l'arrière du dossier 6 caractérisé par sa coupe particulière, qui lui permet d'être ajuster et maintenue sur la chaise tout en lui conférant un aspect esthétique particulier,

La housse selon l'invention la rendant apte à couvrir un grand nombre de chaises de formes différentes

FIG 2



Description

[0001] La présente invention se rapporte d'une manière générale aux chaises recouvertes d'une housse et plus particulièrement aux housses amovibles pour chaises.

[0002] En général Les chaises d'intérieures comme d'extérieur ne restent pas parfaitement propres après une période d'utilisation prolongée. Parfois salies et abîmées avec le temps,. Il est donc souhaitable pour leur donner un nouvel aspect esthétique de disposé d'une housse pouvant être facilement enlevée et remise après nettoyage ou de remplacement.

[0003] Il est connu d'utiliser depuis longtemps des housses aux des dimensions supérieur a celles des chaises ; Ces housses étant simplement destinées à mettre les chaises à l'abri de la poussière en période d'hivernage par exemple On connaît aussi des modèles de housses de chaises amovibles en tissus Celles-ci présentent des inconvénients, Leur fabrication nécessite beaucoup de coutures, Leurs formes différentes en matière peu extensible ne permettent pas de s'adapter à un panel élargi de chaises et sont souvent peu esthétiques. Ainsi que le prix de revient pour les entretenir.Pour obtenir des housses appropriée à un type de chaise précis, il est actuellement nécessaire de réaliser un modèle pour chaque chaise que l'on veut recouvrir. Le fabricant de housses doit confectionner, en série limitée, le modèle adapté à chaque chaise, ce qui entraîne un prix de revient élever.

[0004] La présente invention a pour but d'éviter tous ces inconvénients Elle propose une nouvelle housse amovible, pour chaise de dimensions variable, caractérisée en ce qu'elle est constituée d'une pièce d'un seul tenant,sans coutures en tissu ou autre matière, qui peut comporter des coutures. Sa coupe particulière lui permet de couvrir en continuité l'avant, les cotés et le dessus de l'assise, ainsi que l'avant, l'arrière et les cotés du dossier. Cette dernière, comportant des moyens caractérisés par des découpes pour tendre et ajuster la housse sur la chaise de façon à permettre de recouvrir chacune des chaises d'une famille de chaise d'un type choisi dans laquelle certains paramètres peuvent varier. Ceux-ci sont en particulier les paramètres dimensionnels suivant :

- La hauteur, la largeur, l'épaisseur et la forme du dossier.
- La largeur et la profondeur et la forme de l'assise
- La hauteur de l'assise par rapport au sol.
- La hauteur de l'assise et du dossier par rapport au sol

[0005] Dans une forme particulière de réalisation de l'invention, la partie dite « avant » sert à couvrir l'assise, le devant et les parties latérales à une forme légèrement arrondie, les extrémités des parties latérales peuvent se relier entre elles a l'arrière bas du dossier. Sans sortir du cadre de l'invention, les dimensions des parties frontale

et latérales peuvent varier de hauteur par apport au niveau du sol

[0006] La partie dite « central » sert à couvrir le devant du dossier caractérisé par des découpes particulières dont deux zones adjacentes de formes généralement triangulaires, qui peuvent être rectangulaires, elles sont de préférence de mêmes dimensions les rendant aptes a couvrir les bords latéraux du dossier et couvrir la partie dite « arrière » elle étant de forme sensiblement rectangulaire, ces parties peuvent être reliées entre elles ou par des attaches réalisées par de nombreuses méthodes.

[0007] Cet exemple, comme le critère esthétique est déterminant, il a été choisi de préférence les parties symétrique se reliant entre elles pour tendre la housse et l'ajuster aux chaises Il est bien entendu possible, sans sortir du cadre de l'invention, d'utiliser d'autre moyens d'attaches, tels que par exemple : des rubans, du Velcro, des oeillets avec lacet des sangles avec boucle, ou des épingle.....

[0008] Les caractéristiques et les avantages de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit en se réfèrent aux dessins annexés En effet :

La figure 1 offre une perspective schématique de l'ensemble de la housse posée à pLat.

La figure 2 est une vue de coté et arrière de la housse recouvrant une chaise conforme aux principes de l'invention

.La figure 3 représente une vue de face de la housse sur une chaise représentative du type choisi, appelé type 1, ainsi que les paramètres dimensionnels susceptibles d'être variés dans la famille considérée, appelée ici famille A.

[0009] La housse représenté, sur la figure 1 et une vue schématique, vu du dessus constituée d'une seule pièce d'un seul tenant conforme à l'invention dont les pointillés déterminent les secteurs suivant:

- secteur 1 de l'assise 4 (en pointillés), le devant frontal les cotés latéral 4a, les segments latéraux 4b et les extrémités 4c.
- secteur 2 de l'avant du dossier 5 (en pointillés), les parties latérales 5d.
- secteur 3 de l'arrière du dossier 6

[0010] Le secteur 1 peut être divisée en deux sections déterminé en pointillés destiné a couvrir : l'assise de la chaise 4, la partie frontal et latéral 4a dont les segments particulier 4b donnent les cotés latéraux symétriques de l'assise 4a qui permet de couvrir les cotés de la base arrière de la chaise en se reliant entre eux avec les extrémité 4c (fig. 2)

[0011] Le secteur 2 peut être divisée en trois sections déterminé en pointillés destiné a couvrir l'avant du dossier 5 (fig 3), les partie latéral 5d, et l'arrière du dossier 6,(fig 2) dont la section partant de l'assise 4 aux extrémité

4c permet d'avoir les cotés latéraux symétriques 5d de forme généralement triangulaire qui servent en se reliant entre eux à couvrir les cotés et l'arrière du dossier 6 lui de forme légèrement rectangulaire, et de tendre le tissu et maintenir la housse en place (fig2).

[0012] La housse représenté sur la figure 2 est une vue de trois quart arrière constituée : d'une seule pièces de tissus comprenant un secteur : 6 de forme sensiblement rectangulaire de largeur L et de longueur M servant a couvrir en continuité l'arrière dossier de la chaise recouverte par les parties latérales symétriques 5d reliées entre elles (fig1) .les extrémités 4c des parties latéral 4a reliées entre elles, recouvrant les cotés et la base arrière de la chaise (fig1)

[0013] Dans cet exemple le critère esthétique est déterminant, il a été choisi de préférence les parties symétrique se reliant entre elles pour tendre le tissu, l'ajuster et maintenir celle-ci en place sur la chaise

[0014] La housse représentée sur la figure 3 est une vue de face, recouvrant une chaise de type 1 représentatif de la famille A, constitué d'une seule pièce de tissus ou autre matière qui comporte une assise 4, un dossier 5 une partie frontal 4a.

[0015] La partie horizontale supérieure de l'assise 4 appelée ici dessus de l'assise', a une section de largeur L et de profondeur P La partie frontale de l'assise 4a appelée ici "devant de l'assise". Le dossier 5 de hauteur h de largeur L

[0016] Les paramètres dimensionnel susceptibles de varier dans la famille A de type1 chaise comprennent :

- La hauteur H, la largeur L et l'épaisseur P et la forme F du dossier,
- La largeur L de la profondeur P et la forme F1 de l'assise, .
- La hauteur de l'assise au-dessus du sol,

[0017] C'est à dire compte tenu des deux relations exprimées ci-dessus plusieurs paramètres indépendants variables dont les dimensions sont choisies pour permettre à la housse de recouvrir commodément un très grand nombre de chaise de dimensions et de forme différentes quelconques de la famille A.

[0018] La présente invention, dont la découpe particulière lui permettra de recouvrir des chaises de structure relativement éloignée de ceux de la famille A, La description précédente doit bien sûr être considéré comme illustrative et non limitative. On comprendra donc aisément les avantages de cette housse et les économies qu'elle permet.

des coutures, destinée à recouvrir en continuité le dessus, l'avant et les cotés de l'assise du secteur 1 de forme légèrement arrondie **caractérisé par** les segments 4b donnant deux sections adjacentes latérales permettant de couvrir les cotés et le bas du dossier arrière 6 pouvant être relié entre eux par les extrémités latéral 4c; recouvrant aussi dans sa continuité l'avant, les cotés du dossier 5 **caractérisé par** les segments 4b de la partie latéral 4a donnant deux sections 5d adjacentes pouvant être de formes différentes ces deux dernières sont alors de préférence de mêmes dimensions les rendant aptes a couvrir les bords latéraux du dossier pour être relier a l'arrière du dossier 6 du secteur 3 lui de forme général légèrement rectangulaire et ce qui permet a la housse d'être ajuster et maintenue sur la chaise tout en lui conférant un aspect esthétique particulier

2. Housse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les segments 4b entre la partie latéral 5d du dossier et de l'assise 4 donnant deux sections adjacentes latérales 4a pouvant être de forme différentes permettant de couvrir les cotés et le bas du dossier arrière 6.
3. Housse selon les revendications 1 et 2, **caractérisée en ce que** le devant et les parties latérales 4a et l'arrière du dossier 6 dont les paramètres dimensionnels peuvent varier par apport à la hauteur de l'assise et du dossier au niveau du sol.
4. Housse selon les revendications 1 et 2 **Caractérisé en ce que** le secteur 2 servant à couvrir le devant du dossier 5 dont les deux parties latéral 5d peuvent être de forme différentes pour être relié sur la partie arrière dos 6 soit entre elles ou par des attaches réalisées par de nombreuses méthodes, ce qui permet a la housse d'être ajuster et maintenue sur la chaise

Revendications

1. Housse amovible, pour chaise de dimensions variables, constituée d'au moins d'une seule pièce en tissu ou autre matériau, présentant essentiellement une seule pièce d'un seul tenant pouvant comporter

FIG 1

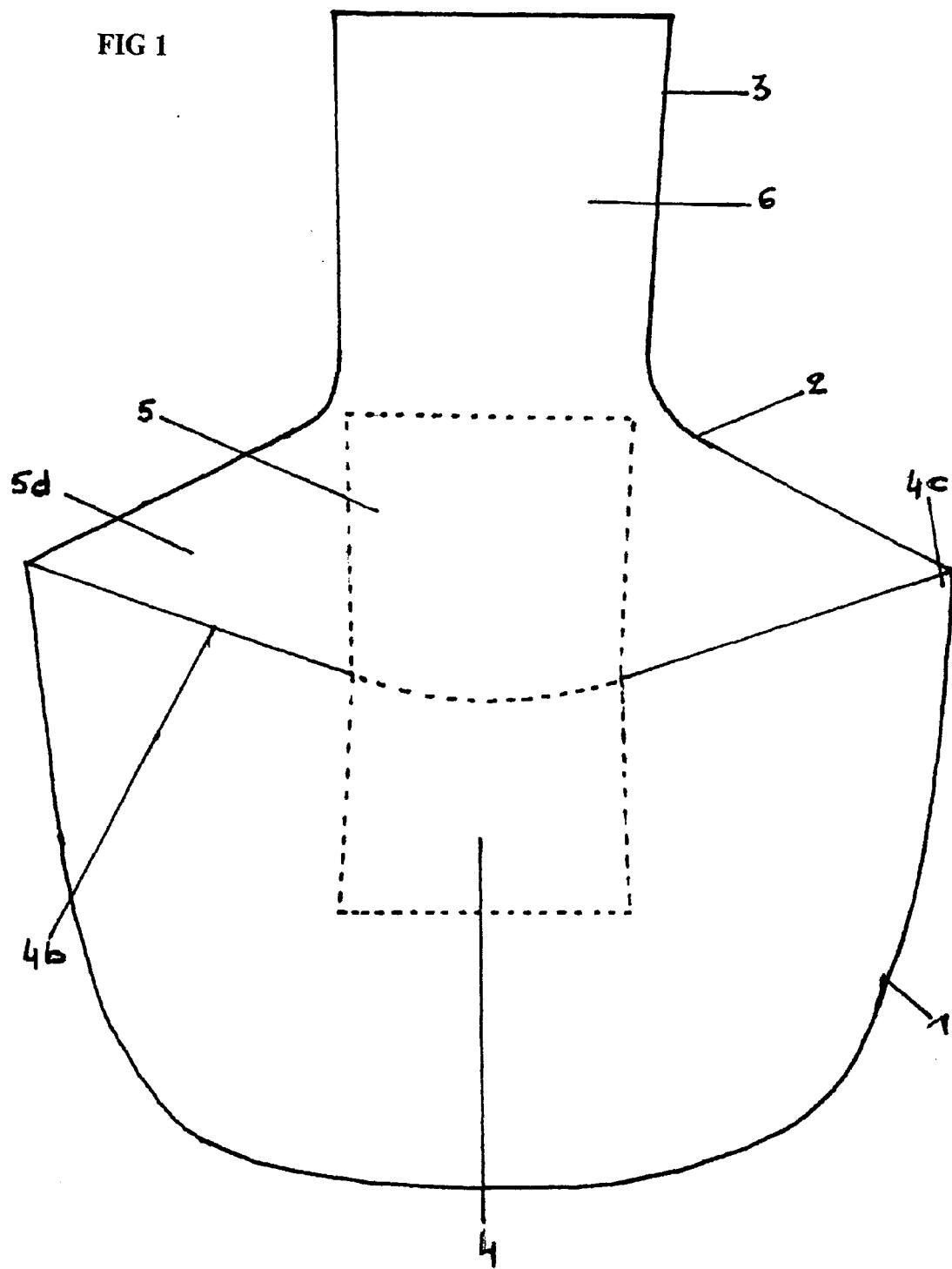


FIG 2

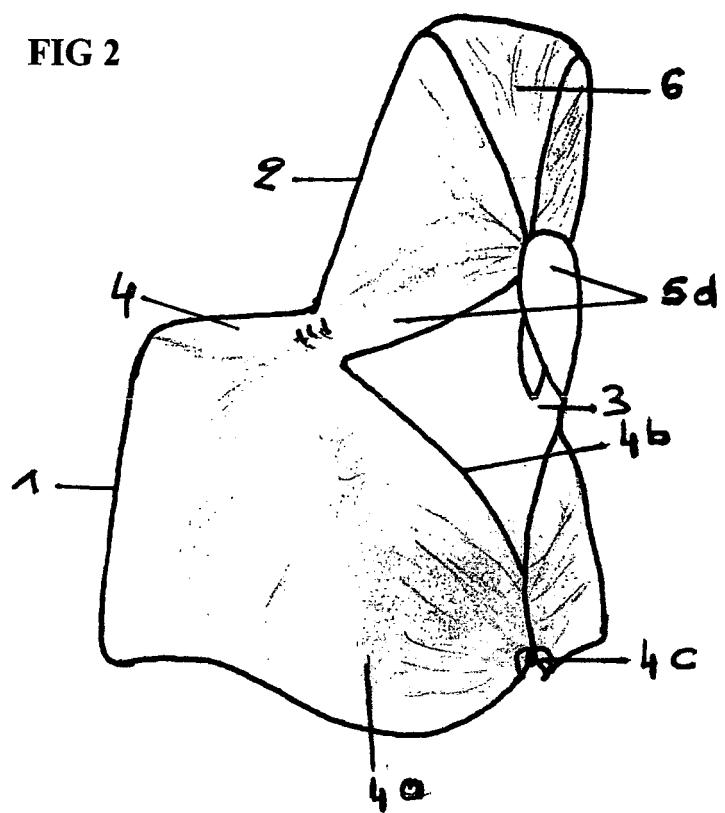
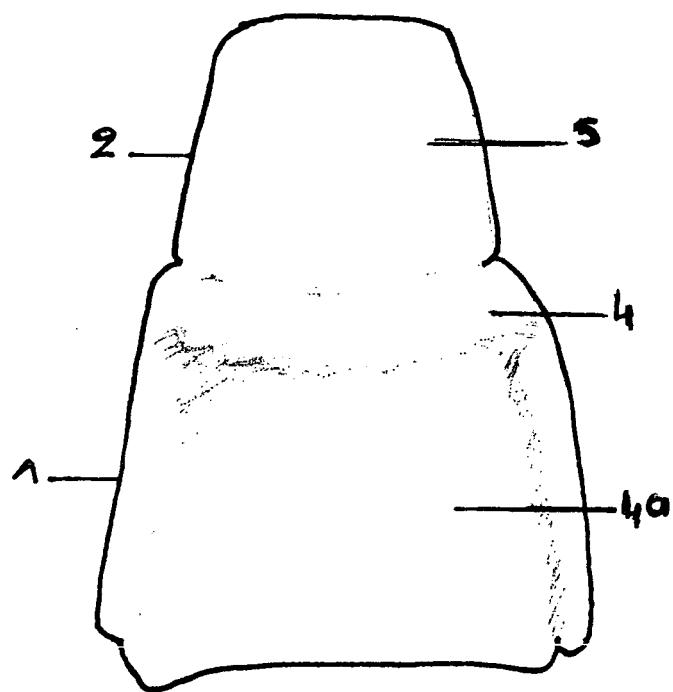


FIG 3





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 10 35 8006

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	WO 2006/110560 A2 (PAULIN VICTORIA [US]) 19 octobre 2006 (2006-10-19) * alinéa [0043] - alinéa [0067]; figures 1-26 *	1-4	INV. A47C31/11
X	EP 0 354 864 A1 (VELAMEN S A [ES]) 14 février 1990 (1990-02-14) * page 2, ligne 37 - page 3, ligne 23; figures 1-3 *	1-4	
-----			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
-----			A47C
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p> <p>1</p>			
<p>EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)</p> <p>Lieu de la recherche</p> <p>Munich</p>		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
		12 janvier 2011	Klintebäck, Daniel
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 35 8006

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

12-01-2011

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2006110560 A2	19-10-2006	AUCUN	
EP 0354864 A1	14-02-1990	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82